

Piscines non déclarées : un outil qui fait des vagues dans le Morbihan



Publié par [Jacques Chanteau](#) le 26 juin 2022 à 12h40 Modifié le 26 juin 2022 à 12h47



Une bâche bleue ou un bassin agricole pris pour une piscine... Deux exemples parmi tant d'autres des anomalies transmises par un logiciel destiné à traquer les piscines non déclarées, expérimenté notamment dans le Morbihan.

Le fisc exploite des prises de vues aériennes pour identifier les piscines et abris de jardin non déclarés dans neuf départements tests, dont le Morbihan (*), une expérimentation baptisée « foncier innovant » et lancée par la [direction générale des finances publiques \(DGFIP\)](#).

Concrètement, la DGFIP utilise des prises de vues aériennes de l'[Institut national de l'information géographique et forestière \(IGN\)](#). Grâce à des technologies innovantes d'intelligence artificielle (IA), elle va ensuite comparer ces photos avec les données foncières et fiscales afin de relever les éventuelles fraudes. Comme la construction d'une piscine est source d'augmentation des impôts locaux, certains propriétaires font le choix de ne pas les déclarer. Déployé à l'aide de l'entreprise du numérique, [Cap Gemini](#), et du moteur de recherche, [Google](#), ce nouvel outil est donc destiné à débusquer les fraudeurs.

Visiblement, l'outil connaît des failles. Selon un géomètre des Bouches-du-Rhône qui témoignait dans [le Parisien-Aujourd'hui en France](#), « parfois, l'IA a pris des bâches bleues pour des piscines,

elle a enregistré des piscines hors sol ou en a oublié ». Il faut savoir que les piscines hors sol ne sont pas imposables. Le quotidien annonce ainsi que « dans les neuf départements qui expérimentent le logiciel, les syndicats estiment que le taux d'erreurs est de 30 % ».

Dans le Morbihan, plus de 900 anomalies et 721 cas douteux

Un taux d'erreur qui n'affole guère Jean-Jacques Page, directeur du cabinet de la direction départementale des Finances publiques du Morbihan (DDFiP56), un département où 6 647 piscines sont déclarées. Lui préfère utiliser le terme d'« anomalie » plutôt que d'« erreur ». « Sur plus de 1 600 photos prises dans le Morbihan, dit-il, un peu plus de 900 sont des anomalies, lesquelles correspondent à des clichés de piscines hors sol, de bâches, de châteaux d'eau de forme arrondie, de bassins agricoles dans des fermes... Les piscines déclarées ne sont pas photographiées car l'algorithme ne détecte que les anomalies par rapport aux plans ».

Au total, la DDFiP 56 a retenu 721 piscines qui n'auraient pas été déclarées aux services fiscaux. « Un courrier est ensuite adressé à leurs propriétaires afin de savoir si la photo prise correspond bien à une piscine et si la demande de permis de construire a été transmise à nos services, ainsi que la date d'achèvement des travaux, indique Jean-Jacques Page. Et s'ils ne répondent pas, on leur fait une taxation d'office et ce, sur la base de quatre années. En moyenne, dans le Morbihan, une piscine représente, par an, 184 € de taxe foncière en plus ». Le rappel pourrait donc atteindre 4 x 184 €, soit 736 €.

« L'application doit être abandonnée »

« L'application n'est pas fiable et elle doit être abandonnée, insiste Christophe Rissel, secrétaire CGT des Finances publiques du Morbihan. L'œil humain demeure véritablement important pour assurer cette mission et ce sont les géomètres du cadastre qui doivent l'assurer. Ce sont des professionnels et ils ne peuvent pas être remplacés par de l'intelligence artificielle ». Mais, pour Jean-Jacques Page, « l'outil est efficace ». « Chaque photo, précise-t-il, est vérifiée et traitée par un de nos agents qui s'assure que c'est bien une piscine ou pas qui a été photographiée. On n'envoie pas de courrier directement aux propriétaires sans avoir préalablement vérifié ».

*Ainsi que, les Alpes-Maritimes, le Var, les Bouches-du-Rhône, l'Ardèche, le Rhône, la Haute-Savoie, la Vendée et Maine-et-Loire.